

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2018

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil :  
30/03/2018

Le 06 avril 2018, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio, Jean-Claude Hennequin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Olivier Bègue, Damien Baudry, Aurore Casciello, Marc Habarnau, Edith Lemaigen, Michel Druilhe, Michel Zabel, Claire Lemoine, Serge Mathieu, Jean-Pierre Palisson, Sophie Provost (arrivée à 19h04), Valérie Furet, Pascale Adam, Nathalie Willano, Dominique Liger.

Absents représentés : Mme Catherine Voisin par Mme Magdeleine Baby  
Mme Béatrice Thauvin par Mme Claire Lemoine  
M. Luc Galice par M. Jean-Claude Hennequin  
M. Thomas Delbes par Mme Pascale Adam

Absents : Mme Carole Turpin  
M. David Bansard  
Mme Valérie Baudry  
Mme Sophie Provost jusqu'à 19h04  
M. Philippe Lumet

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 21

Votants : 25

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. Damien Baudry** est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal prend acte des informations réglementaires suivantes :

- l'attribution du marché de services d'entretien des terrains de football à l'entreprise S.E.E. ARRAULT-LEGROUX pour la somme de 55 111,14 € TTC en ce qui concerne l'offre de base et 5 880 € TTC pour la prestation supplémentaire éventuelle « taille des haies ». Le montant forfaitaire global du marché est donc fixé à **60 991,14 € TTC par an**, sans clause de révision de prix ;
- le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France (APVF) pour l'année 2018 pour une somme de 529,39 € TTC ;
- le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires du Loiret (AML 45) pour l'année 2018 pour une somme de 1 469 € ;
- le renouvellement de l'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret (CAUE du Loiret) pour l'année 2018 pour une somme de 781,40 €.

.../...

Arrivée de Sophie Provost à 19h04.

#### **01 – Sécurité – Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise la création d'une réserve communale de sécurité civile de la Mairie, placée sous l'autorité du Maire et ayant vocation à informer et à préparer la population aux risques encourus, à soutenir et assister les populations en cas de sinistres, et à assurer un appui logistique et à rétablir les activités ;
2. approuve le règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile, document qui définit en particulier son organisation, ses missions et son fonctionnement ;
3. approuve l'acte d'engagement à faire signer à chaque candidat ;
4. délègue M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits actes et accomplir les différentes formalités nécessaires.

#### **02 – Finances – Budget principal – Compte de gestion 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion établi par le Comptable Public pour le budget principal au titre de l'exercice 2017.

#### **03 – Finances – Budget principal – Compte administratif 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. désigne à main levée le Premier Adjoint au Maire, M. Jean-Claude Hennequin, comme président de séance pour l'examen de cette délibération,
2. approuve le compte administratif du budget principal au titre de l'année 2017.

M. le Maire n'a pas pris part au vote de cette délibération.

#### **04 – Finances – Budget principal – Affectation des résultats 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. affecte l'excédent reporté de la section d'investissement de l'exercice 2017 de 1 567 364,78 € au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2018,
2. prélève 1 255 228,01 € sur le résultat de fonctionnement de l'année 2017 et les affecte en recettes d'investissement du budget primitif 2018, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
3. affecte le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 1 190 713,88 € en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018, au compte 002.

#### **05 – Finances – Vote des taux d'imposition pour 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2018, qui sont inchangés depuis 2010, comme suit :

- Taxe d'habitation :	21.05 %
- Taxe foncière sur le bâti :	33.38 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	83.66 %

#### **06 – Finances – Budget principal – Budget primitif 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve, par un vote par chapitre, le budget primitif pour 2018 du budget principal ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à l'adoption dudit budget.

#### **07 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la création d'un poste de Chef de service de Police Municipale à temps complet ;
2. approuve la création d'un poste de Brigadier Chef Principal à temps complet ;
3. approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

#### **08 – Patrimoine – Incorporation d'une parcelle dans le domaine public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. confirme l'incorporation dans le domaine public de la parcelle cadastrée AK 591 moyennant l'€uro symbolique,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié et les pièces y afférent.

**09 – Jeunesse – Tarifs des services périscolaires 2018/2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'application de ces tarifs.

Prochain Conseil Municipal à 19h00 – Salle des Mariages :  
Vendredi 22 juin 2018

M. le Maire clos la séance à 20h58.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 06 avril 2018  
Le Maire,  
Thierry COUSIN

